

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DJS 247 Subventions (7 000 euros) à deux associations de jeunesse (19^e).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose deux subventions à deux associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Ebony & Ivory (39181 / 2016_01898), domiciliée 20, rue de Romainville (19^e), pour son projet « Quartiers en éveil ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Vagabond Vibes (3081 / 2016_03694), domiciliée 20, rue Edouard Pailleron (19^e), pour son projet « Musique pour tous ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO